

# LE QUOTIDIEN

## JOURNAL DU SOIR.

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

JEUDI, 9 MARS 1882

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
9 mars 1882

### Le forçat de Troyes.

PREMIERE PARTIE.  
(Suite)

C'était un homme en effet, un homme transi jusqu'aux moelles, qui depuis dix minutes attendait là, accroupi, et que la neige avait couvert de façon à le cacher complètement.

Cet homme, après s'être secoué à plusieurs reprises pour rétablir la circulation du sang dans ses membres engourdis, se mit à suivre sur la voie la ligne du passage du train.

Arrivé à peu près au milieu du viaduc, il fit halte et se baissa vers le sol.

Il se trouvait en face du corps, ou plutôt du cadavre d'Ursule.

—Allons! murmura-t-il, Jarrelonge a bien travaillé! Nous voici les maîtres de la position. Il ne s'agit plus que de reprendre la fausse lettre du notaire, et de m'emparer de celle écrite par feu Robert Vallerand à cet honorable officier ministériel. La bonne dame a certainement sur elle ces deux mi-sives dont elle devait tenir à ne point se séparer. Mais il ne faut pas encombrer la voie montante.—Aucun train ne passera d'ici à cinquante minutes.—J'ai beaucoup plus que le temps.

Saisissant le corps raidis par le froid, il le souleva, le porta le long du parapet et se mit à fouiller minutieusement les poches.

Dans l'une il trouva des clefs et un porte-monnaie.

Dans une seconde, un mouchoir.

La troisième enfin renfermait un portefeuille.

—C'est là dedans que doivent être les lettres, reprit le misérable en empochant le portefeuille et les autres objets. Tout va bien! Je n'ai rien oublié. La neige, dans dix minutes, aura rempli la trace de mes pas et comblé l'empreinte passagère laissée par le cadavre. On ne s'occupera même pas de la gare du compartiment vide.—Le mystère restera impénétrable. La police en défaut sera réduite à inventer un nouveau *Jud*. La fortune de l'on Robert est à nous!.....

Il se pencha sur le parapet.

LXXVII

Sous les piles du viaduc la Marne roulait ses flots sombres chargés de glaçons qui s'entrechoquaient avec un bruit lugubre.

—Comme l'autre!—murmura l'homme.

Et, soulevant la malheureuse Ursule qui n'était qu'évanouie, il l'étendit d'abord sur le parapet, puis la poussa en avant.

Le corps tournoya deux fois et franchit avec la rapidité d'une flèche la distance qui le séparait de la rivière où il s'engloutit.

Léopold Lantier, que nos lecteurs ont reconnu, n'était déjà plus là.

Il gagna en courant l'extrémité du viaduc, se laissa glisser sur le talus couvert de neige que bordait une haie d'épines, traversa cette haie, se trouva sur la route conduisant d'un côté à la berge de la Marne et de l'autre à la gare de Nogent, et prit la direction de la berge.

Au moment de l'atteindre, il s'arrêta et prêta l'oreille.

L'horloge du clocher du Petit-Bry commençait à sonner.

Le misérable compta onze coups.

—Onze heures!—fit-il en se remettant en marche.—Un train passe à Joinville à onze heures trente-six minutes.—Jarrelonge doit m'attendre à la gare.—J'arriverai à temps.

Suivant alors d'un bon pas la route de halage qui conduit auprès du pont de Joinville, il ne mit qu'une demi-heure pour gagner la station du chemin de fer.

Il franchit le seuil de la salle d'attente.

Jarrelonge s'y trouvait, assis dans un coin sombre, et se leva en voyant entrer Lantier.

Celui-ci posa vivement un doigt sur ses lèvres.

Le bandit en sous-ordre comprit et se laissa retomber sur sa banquette.

Léopold alla s'asseoir loin de lui.

Le guichet s'ouvrit.

Lantier s'y présenta aussitôt.

—Une seconde pour Reuilly, — fit-il.

On lui délivra son ticket.

Derrière lui venait Jarrelonge.

—Pour où?—lui demanda l'employé.

—Reuilly, seconde.

—Voilà.

La porte de la salle d'attente tourna sur ses gonds.

Une voix cria:

—Messieurs les voyageurs pour Paris, en voiture!

En passant à côté de Jarrelonge Léopold lui dit tout bas:

—Ne monte pas avec moi.— Nous nous retrouverons là-bas. Et il traversa la voie.

Le train annoncé stoppait en gare.

Les deux hommes s'installèrent dans des compartiments différents.

A Reuilly ils descendirent, gagnèrent la sortie sans s'adresser la parole et se dirigèrent à vingt pas l'un de l'autre vers le boulevard.

Là seulement ils se rapprochèrent.

—Et bien?...—fit Jarrelonge curieusement.

—Joli travail.....—répondit Léopold.—Mais, bouche close...—Nous causerons à la maison, en soupant.

Quelques minutes plus tard ils étaient atablés dans le pavillon du passage Tocanier, en face d'un bon feu préparé d'avance....

Jarrelonge avait ôté la vaste houppelande qui cachait son costume de domestique de bonne maison.

—Tu as fouillé la brave dame, demanda-t-il.

—Avec beaucoup de soin, je te prie de le croire....

—Qu'as-tu trouvé?

—Voici les bibelots.

Et Léopold sortit de ses poches les différents objets volés sur le corps de madame Sollier.

—D'abord des clefs...dit-il.

—Ce ne sont pas celles de sa malle,—fit observer Jarrelonge,—car je les ai en ma possession avec le bulletin de bagages.

—Nous les mettrons de côté. Un mouchoir.

—En le démarquant il pourra servir.

—Faut jamais rien laisser perdre.

—Un porte-monnaie.

—Est-il garni?

Lantier l'ouvrit et en vida le contenu sur la table.

—De l'or!—s'écria Jarrelonge dont les yeux étincelèrent de

convoitises en voyant une trentaine de louis.—Il y en a pas mal.

—Nous partagerons en frères, mais ce n'est point cela qui me préoccupe pour le moment.

—Qu'est-ce que c'est donc?

—C'est ma lettre.

—Celle que j'ai portée là-bas?..

—Oui.—Elle doit être dans le portefeuille avec l'autre.

—Quelle autre?...—demanda curieusement le libéré.

—Parbleu! celle qu'il me faut.

Le pivot sur lequel toutes mes combinaisons reposent.—Si dame Ursule n'avait point possédé cette lettre, elle ne serait pas en ce moment au fin fond de la Marne.

Tout en parlant, le cousin de Pascal Lantier ouvrait le portefeuille.

—Ah! ça voyons, mon vieux.

—murmura Jarrelonge avec un regard quêtur,—tu me diras bien un jour quel est le particulier pour le compte de qui nous travaillons.

Léopold allait explorer les poches de l'agenda.

Il s'interrompit, regarda son interlocuteur bien en face, et répliqua.

—Est-ce que par hasard tu ne te souviens plus de nos conventions?

—Si, si, j'ai bonne mémoire, soumissions aveugle, obéissance passive, c'est promis, c'est juré. Seulement, entre ami, entre bons zigs, on peut bien se faire quelques petites confidences, se raconter quelques petits secrets.

—Les secrets que tu me demandes ne sont pas les miens, par conséquent je les garderai... Tiens-toi cela pour dit, mon bonhomme.

Le ton net et carré de Léopold témoignait d'une résolution immuable.

Jarrelonge n'insista point mais, tout en se versant un grand verre de vin, il fit une grimace de mécontentement.

Léopold ne s'occupait plus de lui et fouillait le portefeuille avec une vivacité qui ne tarda point à devenir fébrile.

—Rien! Rien!—dit-il brusquement en donnant un grand coup de poing sur la table.

—Les lettres n'y sont pas?—répéta Jarrelonge, partageant instinctivement l'inquiétude et le désappointement de son complice.

—Non! Tu vois bien que ce portefeuille est vide et qu'il ne peut receler aucune cachette.....

—Oui, je vois.....

—Or, puisque les lettres ne sont pas là, où sont-elles donc?

—As-tu visité le sac?....

Une expression de stupeur se peignit sur le visage de Léopold. Ses yeux s'arrondirent.

—Quel sac?—demanda-t-il.

—Paradine! un petit sac de cuir noir que la dame ne quittait non plus que son ombre et qu'elle portait suspendu à son bras gauche par une chaînette d'acier nickelé.

—Tonnerre! s'écria Léopold avec une explosion de rage.—Je ne me suis occupé que des poches?—Ce sac qu'elle portait au bras selon toi, je ne l'ai pas vu!

Je suis bien sûr que je l'ai pas vu.....

—Il n'aura pu glisser, cependant...—fit observer Jarrelonge.

—Pourquoi?

(A suivre)

### N'oubliez pas

Tous ceux qui désirent acheter des ca deaux pour NOEL ET LA NOUVELLE ANNEE, n'oubliez pas de faire une visite à la pharmacie de Lévis.

RUE COMMERCIALE No. 86  
LEVIS

L'assortiment est maintenant au complet.

Service à toilette en porcelaine. Parfumeries de toutes sortes. Bouteilles d'odeur en verre découpé. Préparation pour les dents, Peignes Broses, etc., etc.

—Aussi—

Médecine patente, Homéopathie et autres.

Prescriptions et ordres de médecins remplis, comme à l'ordinaire avec soin et promptitude.

O.-J. DION,

86, rue Commerciale Lévis.

16 décembre 1881.

### Compagnie d'assurance mutuelle sur le feu des Cantons de l'Est

ETABLIE EN 1873.

Président: I. I. WILSON.  
Secrétaire: G. O. SOUZA.  
Bureau des directeurs.—Magog, P. Q.

Le sousigné est prêt à recevoir les applications des messieurs qui désireraient agir comme agents d'assurances pour la compagnie.

Conditions faciles pour les bons agents. S'adresser à

M. BROWN, agent général

No 113, rue St Pierre, Basse-Ville, Québec  
16 juil. 1881.

### Achille Dugas

Nouveau magasin de Machines à Coudre et Atelier de Réparations, agent pour les Machines à Coudre

OSBORN, SINGER, WANSER, Etc., Etc. Huile, Aiguilles, Fil, Soie et Navettes de tous genres, ainsi que tous autres accessoires concernant les machines à coudre.—Aussi agent pour les patrons de Mme Demorest.

368, Rue St JOSEPH, St-Roch, Québec.  
5 août 1881.—1a

### R. P. VALLEE, avocat,

BUREAU:—No 81, Côte Lamontagne (près de Mm. Hamel & Frère).—RESIDENCE: No 108, rue du Roi, St Roch vis-à-vis le Presbytère.)  
Suit les Cours de Montmagny et de Beauport

### JAMES O. PATERSON

Marchand de Chapeaux et Fourrures  
27, rue Buade, Haute-Ville, Québec.

### BLANCHET, AMYOT ET PELLETIER

—AVOCATS—

No 61 RUE ST PIERRE, BASSE-VILLE  
QUEBEC.

Suivent les cours de Québec, Beauport, Montmagny Kamouraska.  
Jean Blanchet, L. L. B. C. R.  
G. Amyot.  
Ls. P. Pelletier L. L. L.  
11 janv. 1882.—3m

### Citizens Insurance Co. OF CANADA

CAPITAL SCUSCRIT - \$1,125,000.00  
En caisse au 1er janvier 1880. 352,101.20  
Dépôt au gouver. fédéral..... 142,000.00  
Pertes payées..... 1,725,000.00

### Compagnie d'assurance City of London

CAPITAL, \$10,000,000.00

Pertes payées avec promptitude, risques acceptés au plus bas taux.

Assurances contre le feu, sur la vie, les araires, accidents, risques effectués à des taux modérés, en s'adressant à

N. B.—Nous avons besoin d'un agent pour Lévis.

HENRI C. BOSSE & Cie

Agents pour la ville de Québec et le district.

BUREAU:

116, rue St-Pierre,  
QUEBEC. 28 juillet.—1aa

### Anciennes Maisons T. H. HARDY, F. X. GARANT & Cie.

A. T. GARANT (Successesseur)  
LIBRAIRE

No 19, rue St Jean, Haute-Ville  
(Porte voisine, Banque d'Economie)  
QUEBEC

Importe d'Angleterre, de France, d'Allemagne et du Continent, divers objets tels que Livres, Vins de Messe, Gerges, Eau-de-vie, Vins, etc., etc.

Papier soie, couleur de rose, carmin, etc., feuilles de rose, etc., fournitures pour fleurs; Galon, Frange, Glacis, Payettes, Canatille et argent, etc., Four-nitures de Bureau, etc., etc.

### Jean Turgeon Macon-entrepreneur

No 14 RUE GUENETTE, LEVIS

(Près de l'église Notre Dame)

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il sera toujours prêt à entreprendre toute sorte d'ouvrage dans cette branche d'industrie et surtout tous ouvrages un ou de fantaisie en plâtre, etc., etc. Toujours en mains et à des prix réduits, briques rouges et blanche, ciment de Portland et caustique plâtre de Paris, Pierre noir et grès etc.

Une visite est respectueusement sollicitée.

27 déc. 1881.—3m3ps



### MACHINES AGRICOLES

MM. Chs. T. Côté & Cie., informent le public qu'ils ont complété leur assortiment de Machines aratoires les plus améliorées. Voici l'énumération de ces machines:

Charrues à Perche pour un cheval. Charrues à Perche, réversible pour côteaux, pour un ou deux chevaux. Charrues à Perche, dite "l'Amie du cultivateur" ou charrues à trois sillons. Trains auxquels on attache toutes sortes de charrues, cultivateurs ou arrache-patates. Herbes circulaires faisant double ouvrage et d'une manière supérieure à toute autre. Herbes en Fer, en trois et quatre parties. Rouleaux pour un ou deux chevaux avec herbes et semoirs. Cultivateurs pour un ou deux chevaux, aussi les sarclours de jardins avec les accessoires. Semoir avec herse, rotin et appareil pour semer la graine de mil, l'instrument le plus complet qui ait jamais été inventé, brevet de Vessot. Faucheuses, la célèbre "Toronto" ou "Whiteley" et la "New-Warrior" Maisonnières "Toronto" ou "Whiteley". Faneuses, pour un cheval. Moulins à Battre. Les célèbres moulins à battre, à un, deux et trois chevaux, de Gray et Fils, Vermont, avec van, garantie pour battre de 200 à 500 minots par jour, sans aucune perte. Machine à scie ronlé. Machine à scie de travers, mue par un cheval. Machines à battre à main, capables de battre sept à dix minots par heure. Machines pour finir le beurre. Arrache souches. Cribles ordinaire. Cribles pour séparer toutes espèces de grains. Petit Semoir et Cultivateur à la main. Charettes à araser. Charettes à foin. Tombereaux écossais. Machines pour graisser et laver les roues (Lifting Jack). Canon de magasin (Trucks). Machine à laver de toutes espèces. Tordeuses. Tabouret de camp. Chaises-hamac. Lit de camp. Presse à foin. Pelles à cheval ou grattoirs pour chemins.

Aussi en vente, COPROGENE OU PROCÉDE BOMMER POUR FABRIQUER TOUTES SORTES D'ENGRAIS. PRIX, 50 CTS.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de pièces à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

OHS. T. COTE & Cie.,

Bureau de Poste, Boite 184, Québec

Lévis, 9 sept. 1881!

LE QUOTIDIEN

Journal du soir

PARAISANT TOUS LES JOURS

Prix de l'abonnement :

UN AN \$2 50
SIX MOIS 1 25
TROIS MOIS 65

Taux des annonces :

Première insertion 10 cts. la ligne.
Insertion subséquente 5 "

LEVIS, 9 MARS 1882

LE DISCOURS DU TRONE

Aujourd'hui, à trois heures, le lieutenant-gouverneur s'est rendu dans la salle du Conseil Législatif et a donné lecture du discours du trône :

Honorables MM. du Conseil Législatif : MM. de l'Assemblée Législative :

En inaugurant ce cinquième Parlement de notre Législature, j'ai à constater avec le plus profond regret, l'odieux attentat qui a été commis sur la personne de Sa Majesté la Reine, et qui a créé au milieu de nos populations autant de douleur que d'étonnement.

Mon premier devoir est de remercier la Providence, qui a conservé à l'affection de ses sujets, une Souveraine aussi aimée et aussi respectée, et que ses hautes qualités semblaient devoir soustraire aux criminels complots qui se trament si fréquemment de nos jours contre les chefs de nations.

Nous saisissons l'occasion de la réunion de cette Législature pour offrir à notre Souveraine l'expression de notre affection, de notre loyauté et de notre reconnaissance, pour les bienfaits dont elle a comblé ce pays.

La République voisine a été moins heureuse, et je dois exprimer, à l'occasion du crime qui a fait disparaître de ce monde un grand citoyen, le Président des Etats-Unis, des condoléances d'autant plus vives que nos relations avec ce pays ont été plus amicales.

Mon gouvernement s'est occupé activement du projet d'attirer sur son chemin de fer le trafic de l'intercolonial, et les négociations qu'il a ouvertes avec celui de la Puissance, engageront, j'ai toute raison de le croire, le gouvernement d'Ottawa à faire une demande au Parlement pour l'établissement d'un service de transport des trunks, par bateaux à vapeur, de Québec à Lévis, de nature à nous assurer une communication directe avec l'intercolonial.

Cette perspective a ajouté à notre propriété provinciale, une valeur dont mon gouvernement a cru devoir profiter. En conséquence, il sera soumis à votre considération et à votre approbation, une mesure dans le but de réaliser l'idée qui a dominé dans la politique de la province, depuis l'inauguration de nos entreprises de chemin de fer.

Je suis heureux d'annoncer que la voie ferrée entre Québec et Ottawa, construite à force de sacrifices, comme le premier chaînon de la grande route du Pacifique, va enfin entrer dans la solution que le pays prévoyait et désirait, en utilisant la position géographique de notre province pour y déverser l'immense commerce de l'Ouest, et nous osons l'espérer, plus tard, celui de l'Orient, et faire de nos grands ports de mer, les centres de l'échange du trafic entre Victoria, Winnipeg, Chicago et Halifax.

Vous serez priés de vous occuper incessamment des arrangements qui sont intervenus pour laisser ce chemin de fer, et les ressources qu'il peut développer, à l'initiative de l'industrie privée si votre approbation leur est accordée.

Ces mesures auront pour effet de dégrevier la province d'engagements onéreux, de lui permettre au moyen d'un revenu fixe, de maintenir l'équilibre dans ses finances, et de nous autoriser à poursuivre la politique d'améliorations et de progrès que le succès a déjà tant de fois couronnée.

J'ose espérer qu'en s'occupant de cette grave matière, la Législature la considérera comme une de ces questions nationales, intéressant toute notre province, et s'élevant au-dessus des considérations ordinaires de la politique.

Je suis heureux d'annoncer que les mesures adoptées par le gouvernement pour l'administration du domaine public, ont produit d'excellents résultats, et les rapports qui vous seront soumis, vous feront connaître l'augmentation considérable des revenus qui en découlent.

Mon gouvernement s'est appliqué à développer les ressources de la province au moyen des capitaux et l'esprit d'entreprise qui nous viennent des pays étrangers ; et cette politique a eu pour effet d'attirer chez nous de grandes combinaisons financières et industrielles, dont les opérations ne pourront manquer de modifier avantageusement l'économie agricole de la province.

Les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne et de la France, ont déjà répondu favorablement à ces efforts, et mon gouvernement se propose de continuer cette œuvre, en établissant des relations plus régulières avec ces pays.

C'est dans ce but que mon gouvernement a pris part à l'exposition géographique de Vénise, et l'attention que la province a reçu des avants, et des spé-

cialistes de l'Europe entière a été aussi flatteuse qu'elle sera féconde en bons résultats.

L'industrie des mines, des bois, des phosphates, des sucres, des beurres et fromages, subit en ce moment, une transformation qui a déjà produit des résultats considérables, et mon gouvernement se propose de donner un nouvel élan à ce mouvement, par d'autres mesures d'encouragement, lesquelles tendront à assurer la prospérité générale, et à stimuler la colonisation de nos terres incultes.

Parmi ces encouragements, se trouve d'abord l'institution d'une école des mines, sous la direction de professeurs recommandés, puis celle d'écoles spéciales, pour l'utilisation des produits de la ferme.

L'administration de la justice nécessite des réformes. L'Assemblée Législative, pendant la dernière session, a chargé la commission de révision et de codification des statuts, de préparer un projet de réorganisation des tribunaux, et de refonte des lois de procédure. Le rapport de la commission sera soumis à votre considération accompagné d'un projet de loi qui vous mettra en mesure de vous prononcer sur le mérite des améliorations qu'il suggère.

L'œuvre de la révision des statuts a été continuée. La compilation des lois en force dans la province est terminée, et vous sera soumise avec le second rapport de la Commission.

Des lois concernant les terres publiques, la protection des colons, la profession des arpenteurs, et d'autres projets de loi en rapport avec le Département des Terres, seront également soumis à votre considération.

MM. de l'Assemblée Législative :

Les comptes publics vous seront soumis et des subsides vous seront demandés pour la prochaine année fiscale. Vous serez, je crois, satisfaits des opérations des derniers douze mois, et plus encore du prochain exercice financier, basé sur une politique prévoyante, et sur une exploitation raisonnée de nos ressources.

Honorables MM. du Conseil Législatif ;

MM. de l'Assemblée Législative :

Je remercie la Providence de l'abondante moisson et des bienfaits qu'elle nous a accordés dans le cours de l'année. J'espère qu'elle vous inspirera dans vos travaux, pour qu'une sage législation seconde sa sollicitude.

NOTES POLITIQUES

On dit que M. Blanchet, député pour le comté de Beauce, proposera l'adresse en réponse au discours du trône. M. Owens, député pour Argenteuil, la secondera. Au Conseil législatif, l'adresse sera proposée par l'honorable Beaudry, secondée par l'honorable Hearo.

—La galerie de la presse a élu, hier après-midi, ses officiers pour la présente session. Ce sont : messieurs J. J. Tarte, ex-député, "Canadien," président ; E. T. D. Chambers, "Chronicle," vice-président ; Charles Marcell, "Gazette," secrétaire. Membres du comité : messieurs Provencher, "Minerve" ; Massiah, "Mail" ; Paccoud, "Electeur" ; Rouillard, "Nouveliste" ; Demers, "Monde." Les membres de la presse sont allés ensuite féliciter les présidents des deux Chambres sur leur nomination.

—La votation pour l'élection d'un député aux Communes dans le comté de New-Westminster, C. A., a lieu aujourd'hui. Deux conservateurs, messieurs A. A. Homer et J. McLennan, sont sur les rangs. C'était M. McInnes, qui vient d'être nommé sénateur, qui représentait auparavant cette division électorale.

—Nous avons déjà annoncé les fâcheuses nouvelles qui nous arrivent du canton de Gibson. Les Sauvages d'Oka transférés en cette région sont en guerre avec les blancs. Ces derniers ont des droits légitimes et ne veulent pas les sacrifier aux Sauvages. Ils ont raison de ne pas laisser ceux-ci empiéter sur leurs droits. Cependant, le gouvernement devrait intervenir et faire disparaître, sans plus tarder, la cause du conflit, si la chose est en son pouvoir. C'est le seul moyen, croyons nous, d'empêcher des troubles sérieux qui pourraient bien éclater entre les deux ennemis. On connaît les habitudes des Sauvages d'Oka, leur fanatisme et leur esprit de jalousie. Ils voudront se rendre maîtres de tout et partout et de là naîtront les difficultés.

—On observe par un rapport soumis à la Chambre des communes, que le nombre des Sauvages au Canada est actuellement de 120,000. Le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest en comptent pour leur part 35,720 ; Ontario, 15,780 ; Québec, 11,071 ; la terre de Rupert, 3,770 ; la Nouvelle-Ecosse, 2,218 ; le Nouveau-Brunswick, 1,416 ; l'île du Prince-Edouard, 290.

—M. Poupore, conservateur, a été élu dans le comté de Pontiac, pour la législature de Québec.

—L'hon. M. Blake doit présenter une résolution condamnant la manière dont le gouvernement dispose des coupes de bois. Cette résolution va probablement donner lieu à une division qui va montrer la force des deux partis politiques aux Communes.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 8 mars.

L'Orateur occupe le fauteuil à 3 h. Après les affaires de routine, M. Landry présente un bill intitulé : acte révoquant la cour Suprême et d'Échiquier et les actes l'amendant.

Sir H. LANGEVIN demande que le bill de M. Landry soit différé jusqu'à ce que le gouvernement ait présenté son nouveau bill amendant l'acte de la cour Suprême. Adopté.

M. McCALLUM ; acte pour amender l'acte concernant la navigation dans les eaux du Canada.

M. CHARLTON demande au gouvernement qu'elle était la dette publique au 31 décembre 1881.

Sir L. TILLEY — La dette publique totale au 1er juillet 1881 était de \$155,395,780, et au 1er janvier 1882 elle n'était que de \$154,085,910, donnant une diminution de \$1,309,870.

L'hon. M. POPE, en réponse à la demande de M. Scott, dit que le gouvernement a l'intention d'établir un bureau à Winnipeg dans le but de s'occuper spécialement de l'agriculture et de l'industrie à Manitoba et dans le Nord-Ouest.

M. SCOTT demande au gouvernement si c'est son intention d'agrandir les habitations des émigrants à Winnipeg. Il fait remarquer que le nombre de ces derniers devient de plus en plus grand et que la nécessité s'en fait sentir.

L'hon. POPE dit que déjà certains arrangements ont été pris à cet effet et que l'ancienne bâtisse sera réparée et que de plus une nouvelle, déjà en construction, sera terminée dans un mois.

M. WALLACE parle longuement sur le droit de franchise, privilège qu'il désire voir partagé par la population dans toute la Puissance.

Sir L. TILLEY propose l'ajournement des débats.

La chambre se forme en comité sur l'agriculture.

M. ORTON propose qu'un comité, composé de messieurs Wallace (Norfolk) Bain, Trow, Creighton, White, Landry, Benoit Brehaut et du moteur, soit nommé pour examiner le tarif sur l'agriculture.

M. ANGLIN ridiculise cette motion de confiance dans la politique nationale.

M. ARKILL dit que ce comité serait d'aucune utilité attendu que dans tout le pays les cultivateurs sont parfaitement satisfaits des effets de la politique nationale.

La motion est adoptée.

La discussion s'engage au sujet de l'établissement d'une quarantaine à Sarnia.

M. PATTERSON (Essex) fait remarquer à la chambre que Sarnia n'est certainement pas l'endroit qui aurait dû être choisi pour y établir cette quarantaine pour la seule raison que cette ville n'est pas du tout contrairement à ce qu'on a dit, le lieu que le gouvernement aurait dû choisir était certainement les comtes d'Essex ou Windsor.

L'hon. M. POPE, en réponse à l'hon. député pour Essex, dit que le gouvernement a envoyé un agent à Sarnia et dans le comté de Windsor et que le rapport obtenu a été : qu'il était impossible d'obtenir un site convenable dans Windsor ; mais qu'au contraire, à Sarnia, l'endroit que l'agent avait désigné dans son rapport, avait été jugé propre.

La chambre s'ajourne à 6 hrs.

SEANCE DU SOIR

Les bills suivants sont lus pour la deuxième fois et renvoyés aux différents comités.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer Ontario et Québec ; renvoyé au comité des chemins de fer et canaux.

Acte concernant la compagnie canadienne de lumière électrique.

Acte pour incorporer la compagnie américaine de lumière électrique ; renvoyé au comité des bills privés.

Acte amendant l'acte concernant la compagnie d'assurance sur le feu "La Souveraine" ; renvoyé au comité de banque et commerce.

M. IVES propose que le bill intitulé : acte pour amender l'acte des élections de la Puissance de 1874 soit lu pour la deuxième fois.

Plusieurs députés prennent part à la discussion.

L'hon. LANGEVIN dit que ce bill renferme des clauses d'une si haute importance qu'il croit préférable d'en remettre la discussion à une autre séance.

Sur ce il propose l'ajournement des débats.

Après quelques remarques de la part de messieurs Desjardins et Échard, les débats sont ajournés.

M. ORTON demande la permission à la chambre de retirer son bill concernant les prêteurs sur gages ; accordé.

Il présente ensuite un nouveau bill intitulé : acte concernant l'intérêt à payer sur des prêts d'argent garantis par hypothèques.

Après discussions le bill est renvoyé au comité de banque et commerce.

La chambre s'ajourne à 9:20 hrs.

NOUVELLES GENERALES

Nous empruntons au "Manitoba" : On doit essayer, au printemps prochain, à Morris, une charue à vapeur qui, dit-on, peut labourer vingt cinq arpents par jour. Cette invention d'un nouveau genre est, paraît-il, plus économique que les autres genres. La fourniture est préparée de manière à ce qu'on puisse se servir de toute espèce de combustible et même de la paille pour faire mouvoir l'engin.

On nous annonce que les Juifs vont émigrer en masse au Manitoba l'été prochain. C'est tout naturel ; un pays comme celui-ci où coule le lait et le miel doit leur rappeler la terre promise. Les gouvernements d'Europe qui valent bien les Pharaons des bords du Nil, les traitent depuis quelque temps d'une façon assez rude pour les faire songer à renouveler l'exode d'Égypte. M. Galt vient d'embrasser leur cause à Londres. Il paraît que c'est lui qui sera leur libérateur et qui leur bâtera des synagogues. Il n'y a pas de doute que ce peuple accoutumé à changer le fer en or, va trouver dans le Manitoba des trésors que les autres mortels n'ont pas vus. Ils feront fortune ; mais gare aux gentils. Les Juifs entrent dans un pays comme dans la terre de Chanaan, pour en prendre les richesses et en dépouiller les habitants ; ils sont encore dans l'ancien testament.

—Il est de nouveau question, dans les cercles politiques, de la résignation de M. Gladstone, après Pâques.

—Quatre nouvelles filatures seront mises en opération à Fall River au printemps prochain, et on a commencé la construction de trois autres.

—La Chambre des communes a refusé d'admettre Bradlaugh à prêter le serment.

—Le trésorier a déposé devant l'Assemblée législative les estimations des revenus et dépenses de la province de la Nouvelle-Ecosse pour cette année. En voici le résumé :

Subsidi, y compris le montant pour les frais de législation, \$380,326 ; mines, droits à la Couronne, \$110,000 ; terres de la Couronne, \$18,000 ; licences pour mariages, \$7,500 ; Royale Gazette, \$2,600 ; perception des dettes, \$20,000. Total \$538,426.

Dépenses — Agriculture, \$12,607 ; dépenses contingentes \$700 ; poursuites criminelles, \$3,500 ; instruction publique, \$185,000 ; département des terres de la Couronne, \$10,000 ; intérêts, \$2,000 ; dépenses de la législation, \$38,000 ; travaux publics, \$12,000 ; asiles d'aliénés, \$12,000 ; département des mines, \$10,000 ; divers, \$30,000 ; asile des indigents et hôpital, \$14,000 ; impressions, \$7,000 ; salaires, \$14,850 ; compagnies de steamers, \$26,835 ; dispensaire pour les pauvres, \$2,000 ; école de médecine, \$860 ; asile des aveugles, \$1,204 ; École Normale, \$5,000 ; ponts et chaussées, \$150,000. Total, \$537,092.

LEGISLATURE PROVINCIALE

OUVERTURE DE LA SESSION

Son honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille est venu hier à trois heures p. m. à la chambre d'assemblée. Tout le cérémoniel ordinaire et extraordinaire a été strictement observé.

Le lieutenant-gouverneur était accompagné de son aide de camp le capitaine Sheppard. Son arrivée a été saluée par les canons de la citadelle, la musique jouait DIEU SAUVE LA REINE et la troupe présentait les armes. L'état-major de milice accompagnait le représentant de Sa Majesté.

Lt-Col. Duchesnoy D. A. G., Lt. Col. d'Orsonnens, Lt-Col. Turnbull, Lt-Col. Irwin, Lt-Col. Colfer, Lt-Col. Forrest, major Hudson, capt. C. Coursol, capt. Julien, Lt. Hethrington, Lt. Percy Dean, Lt. Morgan.

Dans la salle du Conseil Législatif : les consuls, les dignitaires ecclésiastiques et un grand nombre de dames.

Son Honneur ayant fait mander les députés de la Chambre d'Assemblée par le gentilhomme huissier de la verge noire et ceux-ci ayant condescendu à cette demande le gouverneur les informa que lorsqu'ils auraient élu un Orateur, ils les informeraient du but de la convocation de la législature.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE

L'HON. M. CHAPLEAU, s'adressant au greffier M. Delorme, propose, secondé par l'hon. Lynch, que M. L. O. Taillon soit nommé Orateur de cette chambre.

L'hon. M. Chapleau fait l'éloge du député de Montréal-est. Il est bien connu et grandement estimé pour son équité et son esprit de justice. Sa carrière parlementaire est une garantie de sa connaissance des règles et procédures de la Chambre.

L'hon. W. W. LYNCH parle en anglais dans le même sens.

L'hon. H. G. JOLY, complimente le gouvernement du choix qu'il vient de faire.

L'hon. GEO. IRVINE endosse les remarques de son ami M. Joly.

Le greffier soumet la motion au vote et la déclare adoptée au milieu des applaudissements.

Les hon. Chapleau et Lynch condescendent l'orateur au fauteuil.

L'hon. M. TAILLON remercie la chambre de l'honneur qu'elle vient de lui conférer et promet qu'il essaiera de s'en rendre digne.

L'hon. M. CHAPLEAU propose l'ajournement, secondé par l'hon. M. Flynn.

CAUCUS

Il y a eu ce matin un caucus des conservateurs.

ESPRIT GAULOIS

Tout le monde sait que le nouvel Orateur, l'hon. M. Taillon est un homme d'esprit. Depuis 1875, ses bons mots ont fait fureur en chambre. L'hon. M. Taillon rappellera le régime présidentiel du fameux Dupin aîné.

Hier, le greffier lui présente un magnifique bouquet de fleurs naturelles : J'espère, dit M. Taillon, que l'atmosphère de cette chambre sera toujours assez pur pour que ces fleurs ne se fassent jamais.

L'hon. M. Chapleau reprend : Il y en a de toutes les couleurs, l'espère que tout le monde est satisfait.

—Je n'en vois pas de bleus, répond M. Joly.

—J'en connais qui en recevront, retorque l'honorable premier.

Un français, qui assistait pour la première fois à une séance de la Chambre d'assemblée, ne pouvait se faire son admiration de voir l'esprit gaulois si vivace sur les bords du St-Laurent.

TELEGRAPHIE

Montréal.

8 mars.

R. H. Moodie, marchand de Winnipeg, a été arrêté sur capias pour dette de \$11,082 envers M. Marcotte, de cette ville. Il a été admis à caution.

—Un nommé Cyrille Lestrange fait, dans les États-Unis et le Haut-Canada, des collectes au moyen de lettres forgées portant la signature du comte d'Écosse-Killen et de l'archevêque d'Armagh. Ce n'est ni plus ni moins qu'un voleur que la police surveille et pincera bientôt.

—La banque du Peuple a intenté une action contre l'Union sucrière pour la somme de \$20,000, montant total de certains billets protestés pour non-paiement.

—Le plan du pont qui doit être construit sur le St-Laurent à Lachine, pour le chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest, a été soumis aujourd'hui au gouverneur général en conseil pour approbation.

—Un jeune indien, fils de l'un des chefs de Caughnawaga, s'est noyé hier dans le St-Laurent, en traversant le pont de glace.

—On travaille en ce moment à enlever le chemin de fer établi sur le pont de glace.

—Le jury, dans l'affaire de Charles Albert Smith accusé du meurtre de J. J. Hayes, après avoir délibéré durant dix heures, a rendu un verdict de coupable d'homicide. Le meurtrier a été condamné à 20 ans de pénitencier.

OTTAWA.

8 mars.

L'hon. M. Caron a donné un dîner hier soir.

—Près de 400 citoyens sont partis pour Manitoba aujourd'hui par un train spécial dans le but de visiter ces parages.

—Une jeune fille nommée Lorne du township Gloucester a trouvé la mort en tombant de cheval.

—Un des employés de Corbett, Skead & Cie., M. Tranier, a reçu un violent choc à la tête en travaillant dans les hangars à Perth. Il a été immédiatement transporté à l'hôpital protestant où il a expiré cette après-midi. Le malheureux avait le crâne brisé.

—Un nommé Cater alias Vosburg, accusé de vol dans l'Etat de New York, a été arrêté aujourd'hui par le chef de la police d'après un télégramme reçu à cet effet. Un agent de New York doit venir demain pour en prendre charge.

COURRIER DE LEVIS.

Accident.—Avant hier, deux jeunes garçons se rendaient à l'école. Chemin faisant, comme c'est l'habitude des enfants généralement, on s'en donnait à cœur joie. C'était à qui eût renversé son camarade dans la neige. Tout à coup l'un deux donna un croc-en-jambe à son compagnon, celui-ci tomba, mais en se relevant, il ressentit une douleur aiguë et se mit à pleurer à chaudes larmes. Il retourna chez lui, et quelques instants plus tard, le médecin constata que le pauvre petit s'était défilé le bras. Cet enfant est le fils de M. Hilaire Lachance.

Un avis bien donné.—Ces jours derniers, un homme, en entrant dans une imprimerie, remarqua que les apprentis étaient un peu dissipés. Mes amis, leur dit-il, vous me paraissez pas mal légers, pour des gens qui ont tant de caractères ; si vous continuez vous ferez une mauvaise impression.

Pour Manitoba.—Il y a quelques semaines nous annoncions le départ probable d'une douzaine de résidents de cette ville pour Manitoba. Aujourd'hui, nous annonçons qu'ils sont partis. A l'heure qu'il est même, ils ne sont plus qu'à quarante-huit heures du but de leur voyage, qu'ils atteindront sans encombre, nous l'espérons.

Les uns se sont embarqués lundi soir, les autres mardi, mais tous se sont rencontrés à Montréal. Ceux qui sont partis mardi ont été accompagnés par un grand nombre de parents et amis jusqu'à la jonction de la Chaudière.

Ce sont tous des jeunes gens actifs, pleins d'énergie qui sauront se créer un bel avenir, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, dans la nouvelle province qu'ils vont habiter.

Nous renouvelons à nos amis les souhaits de succès que nous leur avons fait lors de leur départ.

Température.—Nous avons depuis quelques jours une température magnifique.

Difficulté.—Un laitier de cette ville a été arrêté à Québec pour vendre du lait sans avoir pris une licence préalable. Traduit devant le recorder, il a avoué sa ignorance de la loi, et le jugement a été suspendu. Si notre commerçant de Lévis était condamné à payer une amende de quelques piastres, pourquoi ne réclamerait-il pas le même montant pour toutes les misères qu'il a éprouvées à traverser la partie du pont de glace qui est sous le contrôle de la Corporation de Québec ?

Journalisme.—M. C. A. Dausereau, greffier de la Paix à Montréal, a rempli ses fonctions le 3 mars, pour entrer dans le journalisme.

Arpenteur.—Sur la liste des arpenteurs nommés par le gouvernement pour faire les arpentages au Nord-Ouest, nous trouvons le nom de M. P.-R.-A. Beaunger de l'Islet. C'est le seul Canadien-français qui soit sur cette liste.

Maritime.—Un ami de notre feuille nous communique la nouvelle suivante: Par une lettre, reçue par la dernière maille, le capitaine Cyprien Bossé, du brigantin "Saint-Joseph" annonce aux propriétaires du vaisseau qu'il est arrivé heureusement à Permenbucco, après une traversée de vingt-cinq jours. Il a devancé de douze jours les autres bâtiments partis en même temps que le sien de Saint-Jean-terre-neuve.

COURRIER DE QUEBEC.

Démission.—Il paraît que le lieutenant Ashe, à l'observatoire sur la citadelle, a donné sa démission.

Pour Manitoba.—Plusieurs personnes de cette ville partent pour Manitoba, le seize du présent mois.

Commerce.—Messieurs R.-R. Doherty & Cie, de Québec, ont acheté de messieurs Connolly et McLean, propriétaires de chantiers sur l'Ottawa, 800,000 pieds de bois. On ne connaît pas le prix de la vente.

Cour du recorder.—Plusieurs poursuites contre des propriétaires de chiens sans licence sont réglées. Des procédures judiciaires sont prises contre quelques contribuables retardataires.

Opéra.—Allons donc nous plaindre maintenant quand la semaine prochaine nous aurons la bonne fortune d'aller applaudir une excellente compagnie d'opéra française.

On y jouera "Patience," un magnifique opéra avec lequel on vient de régaler le public de Montréal. Les journaux de cette dernière ville en font les plus beaux éloges. Nous en reparlerons. En attendant, "Patience," à bientôt.

Notes personnelles.—Les honorables Ferrier, Beaudry et de Boucheville, conseillers législatifs, sont en ville.

M. L.-A. Sénéchal, surintendant du chemin de fer du Nord, et M. J.-B. Renaud, directeur de la banque Jacques-Cartier sont à l'hôtel Russell.

M. Robert Gray, agent de la compagnie d'opéra Gorman Church Choir, et M. J.-E. Homier, du théâtre Royal, de Montréal, sont arrivés en cette ville.

Lac St. Jean.—On a maintenant transporté une grande quantité de bois de construction de boniveau par le chemin de fer de la Saint-Jean. Samedi dernier encore deux trains de treize chars, chargés de ce bois, appartenant à différents expéditeurs, sont arrivés au Palais. Ce bois est coupé au lac Saint-Joseph, à Saint-Gabriel, mais la plus grande partie est tirée des forêts de St-Raymond.

On dit que plusieurs personnes de Québec, bien favorisées sous le rapport de la fortune, ont déjà choisi des résidences pour l'été près du village Saint-Raymond.

Crédit foncier.—M. D. Girouard, député aux Communes, a reçu, de M. Thors, de Paris, une lettre disant que si les directeurs du crédit foncier canadien refusent de céder leurs intérêts dans cette institution dans le succès de laquelle ils ont pleine confiance, qu'ils se proposent de pousser activement de l'avant, aussitôt que le marché financier français, récemment bouleversé par les résultats de spéculations étourdies, aura recouvré son calme et sera entré dans son état normal, ce qui ne saurait tarder.

Conférence.—Ce soir, M. l'abbé T.-E. Hamel donnera une conférence, à l'université-Laval, sur "la constitution de la matière."

Déménagement.—Les bureaux du chemin de fer du Nord seront bientôt transférés de Montréal à Québec.

Placement de fonds.—La Corporation de Québec demande des soumissions

pour l'achat de 85,000 piastres d'obligations et de débetures, portant cinq pour cent d'intérêt annuel.

Quarante-heures.—Les exercices des quarante-heures sont terminés aujourd'hui au séminaire. A cette occasion, la chapelle avait été décorée d'une manière simple, mais avec beaucoup de goût. Dans la foule recueillie devant le Saint-Sacrement, on remarquait beaucoup de personnes et des membres de différentes communautés religieuses.

Nomination.—L'Union Saint-Joseph à Saint-Roch, a nommé le docteur Boulet, médecin examinateur de la Société, en remplacement du docteur Edouard Gauvreau qui se retire à la campagne.

FAITS DIVERS.

Un drame à Logelbach.—On lit dans les "Affiches alsaciennes," de Colmar, du 16 février.

Le Logelbach a été, dimanche dernier, le théâtre d'un drame sanglant. Un ouvrier de la maison Herrog se trouvait à l'auberge Schaffhauser en même temps que deux soldats du régiment de dragons.

Sans motif aucun, il les provoqua et une dispute allait s'engager, quand le patron de l'établissement, pour l'éviter engagea les soldats à sortir.

Ceux-ci se mirent en route pour Colmar, mais Kruss, qui était allé chercher son beau-frère et des camarades comme renfort, les poursuivit et les atteignit dans le Feldweg, à la hauteur de l'usine Scheurer.

Attrachant alors d'une palissade une forte dose, il en asséna deux coups sur la tête de l'un des dragons; ses coups l'ébourdèrent et le tombèrent. Soudain, le beau-frère de Kruss lui tira le sabre du fourreau et lui fendit la crâne et la figure.

Comme le malheureux se débattait encore Kruss saisit une brique et acheva de lui mutiler la tête.

Non content de cette cruauté, il monta sur son corps et le précipita pour lui rompre les côtes.

Pendant cette scène de carnage, l'autre dragon était maintenu par cinq complices, qui sont restés impassibles à la vue de tant de sang répandu.

Ce n'est que quand deux soldats d'infanterie, attirés par les cris de ces carabres s'approchèrent, que les agresseurs se retirèrent.

Le dragon que l'on croyait mort, a été transporté au lazaret, où il expira, lundi à quatre heures.

Kruss a été mis en état d'arrestation.

Parricide et incendie.—La cour d'assises de l'Aisne vient de condamner à la peine de mort le nommé Joseph-Frédéric Soissons, dans les circonstances suivantes:

Soissons a exercé à Marly, canton de Guise, toutes les industries; il a été tour à tour aubergiste, briquetier, herbager, etc.; il était plus constant dans ses vies que dans son travail; paresseux et brutal, il s'occupait à l'ivrognerie avec une régularité exemplaire.

Depuis quatre ou cinq ans, Soissons avait recueilli chez lui sa mère, Marie-Louise Philippi, veuve Soissons. Elle lui avait donné tout ce qu'elle possédait, 2,200 francs, montant de ses économies. C'était une femme sobre, laborieuse, active, malgré son grand âge. Les reproches qu'elle adressait à son fils, à raison de son intempérance et de sa paresse, causaient à celui-ci une vive irritation; il la frappait souvent, la maltraitait, la menaçait de mort. Quelques jours avant le crime, la veuve Soissons avait la figure toute noire de coups qui lui avaient été portés par l'accusé. Les violences et les menaces dont elle était l'objet l'avaient décidée à abandonner la maison de son fils pour aller demeurer chez sa sœur.

Par crainte de l'accusé, elle passa la nuit du 23 au 24 novembre chez la veuve Ledoux; accompagnée de cette femme, elle revint le 24 au matin pour faire ses paquets. Pendant toute la matinée, Soissons l'injuria et la maltraita. A un moment, dans la cuisine, il la renversa à terre, la frappa avec une pelle à feu, disant en présence de la veuve Ledoux: "Que sa mère était vieille assez et qu'elle n'avait plus besoin sur la terre." Vers trois heures de l'après-midi, comme le sieur Oget lui faisait des remontrances au sujet de sa conduite envers sa mère, il lui répondit: "Elle m'a fait trop de mal, il faut qu'en finisse."

Après le départ de M. Oget, Soissons entra dans le fournil où se trouvaient la veuve Ledoux et la veuve Soissons. Après avoir cherché querelle à cette dernière, il la poussa par les épaules, la renversa à terre, la frappa avec une pelle à feu et avec ses pieds chaussés de sabots. La veuve Ledoux essaya de s'interposer, mais il s'avança sur elle, la pela levée, et le témoin prit la fuite pendant que Soissons continuait à frapper sa mère étendue à terre. Vainement la victime demandait pardon à son fils, il lui répondit: "Il faut que tu y passes." Et s'acharnant sur cette malheureuse femme, il ne tarda pas à l'achever à coups de sabots.

Puis, il s'empara d'un tison allumé et alla mettre le feu au grenier. Quelques instants après il revint dans le fournil, il regarda froidement le cadavre de sa victime gisant dans une mare de

sang, et il frappa de nouveau à la tête avec les sabots qu'il avait aux pieds.

L'examen du cadavre de la veuve Soissons a permis de constater que des coups multiples lui ont été portés; les uns, dissimulés sur toute la surface du corps, n'ont produit que des ecchymoses superficielles. Mais les autres, assésés d'une façon répétée sur la région occipitale, ont occasionné des fractures nombreuses qui ont eu pour conséquence la mort immédiate.

L'accusé ne répond pas à la plupart des questions qui lui sont faites; il ne se rappelle pas, dit-il, ce qui s'est passé. L'accusation explique l'incertitude en disant que Soissons voulait ainsi toucher la prime pour laquelle il s'était assuré.

Le jury a rendu un verdict sans circonstances atténuantes; la cour a ordonné que Soissons serait exécuté à Laon.

Deces

Marie Thérèse Crepeault, épouse de Et. Guay, de l'âge de 60 ans, le 6 mars à l'âge de 90 ans, 6 mois et 4 jours. Le service et sépulture auront lieu vendredi, 10 du présent mois. Le convoi partira de sa demeure à 7 hrs. précises. Un service sera chanté dans l'église Notre-Dame à sept heures et demie, et la sépulture aura lieu à Saint-Joseph, à neuf heures et demie.

Le 8 du courant, à Québec, à l'âge avancé de 82 ans et 3 mois après une longue et douloureuse maladie, soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, Pierre Laurencelle, ex-surintendant du canal Beauharnois. Les funérailles auront lieu samedi à 9 heures. Le convoi laissera la maison mortuaire rue de la Chapelle, No. 74 à huit heures et demie pour l'église de St. Roch. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les journaux de Montréal sont priés de reproduire.

Hier à St-Sauveur, à l'âge de 19 ans, Gedeon-André-Alfred Dallaire, fils de M. André Dallaire. Son service et sa sépulture auront lieu demain à huit heures et demie, à l'église de St-Sauveur. Le convoi funèbre partira de la demeure du grand-père du défunt, M. Laurent Thérien No. 119, rue St-Vallier St-Sauveur, à huit heures et demie précises. Les parents et amis sont respectueusement invités sans autre invitation.

Société Bienveillante DES JOURNALIERS DE NAVIRES SECTION NO 3.

Tous les membres de la SECTION No 3 de la Société Bienveillante des Journaliers de Navires sont priés d'assister aux funérailles de

EDOUARD McCANN QUI AURONT LIEU VENDREDI MATIN LE 10 DE CE MOIS.

Le convoi funèbre laissera sa résidence, rue St-Laurent, quartier St-Laurent, à 7 heures et trois quarts, et de là pour se rendre à l'église.

Par ordre HUBERT RUEL, Secrétaire, L.S. SAMSON, Président. Lévis 8 mars 1882.

Informations DEMANDEES

Les personnes qui désirent obtenir des informations de quelque un de ses parents ou amis, ou de quelqu'un des parents ou amis de son épouse, Dina Brousseau, qui demeure soit dans le Nord-Ouest ou dans l'Ouest des Etats-Unis, afin de communiquer avec eux sur un sujet important, FERDINAND ROYER, St-George Beauce. 3 mars 1882

PROVINCE DE QUEBEC

Chambre du Parlement BILLS PRIVÉS

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de nouveaux de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait pour effet de compromettre les droits d'autrui, sont priés de se conformer aux avis publiés, par les régies du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles régies sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Greffier des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELOMME, Greffier de l'As. Lég. Québec, 25 janvier 1882.

TROUVE

Une mitaine en pelletterie sur le pont de glace. S'adresser à ce Bureau.

Vente par le shérif DU DISTRICT DE MONTMAGNY No. 407

LOUIS AUDET dit LAPOINTE, de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, marchand; contre ANTOINE FOURNIER, huissier, du même lieu, curateur au délaissement fait par François Hermenegilde Pelletier, cultivateur, de la paroisse de Saint-Pamphile, à savoir: 1. Un lot de terre No. 4, situé dans le troisième rang du township Dionne—avec les bâtiments dessus construits. 2. Un autre lot de terre No. 5 situé dans le troisième rang du dit township Dionne—avec leurs appartenances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, en la paroisse de Saint-Jean Port Joly, MARDI, le QUATORZIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin.

A vendre ou à louer

A Lévis, rue Eden, cette vaste et magnifique maison, avec toutes ses dépendances, maintenant occupée par M. Gabriel Lemieux.

La maison voisine de Messrs G. et E. Couture, avec magasin, hangars, etc.

Une maison en face de la maison d'école, rue St-George. S'adresser à C.-W. LAHRIER, Lévis. 6 mars 1882.

Agence de Livres, Journaux, Etc. 223, RUE ST-JEAN.

J.-N. DUQUET, publiciste général de publications Canadiennes, Américaines et Européennes. On peut voir les échantillons de plus de 27 ouvrages différents ainsi que le catalogue, à sa résidence, 224, rue St-Jacques. M. DUQUET vient de recevoir une belle collection de livres de Paris. Une visite est sollicitée. 2 mars 1882—15j

AVIS AUX ENTREPRENEURS

ON RECEVRA à ce Bureau, jusqu'à Vendredi, le 10ème jour de MARS prochain inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au dessiné et portant la suscription "Soumission pour l'édification d'un pont de bois sur le territoire de la paroisse de St-Jacques, Québec," pour la construction d'une TOITURE AU-DESSUS DES CASE-MATES, Etc., Citadelle, Québec.

On pourra voir les plans et devis au Bureau des Travaux Publics du Gouvernement Fédéral, Edifice du Bureau de Poste, Québec, ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, à commencer de MARDI, le 28 février courant.

Les soumissions devront être préparées sur les formules imprimées fournies par ce Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque acceptée, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque devra être confié au soumissionnaire refusé de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F.-H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics. OTTAWA, 20 février 1882. 2 mars 1882.—3f

On demande

2 compositeurs 2 apprentis typographes et 2 jeunes garçons, pour faire les messages. S'adresser à ce bureau.

Cheveux à bon marche

Une réduction de 20 par cent est offerte au magasin de M. V. Desplats sur tous les espèces d'ouvrages en cheveux.

Prix de première qualité et de tous les prix à vendre avec garantie.

N'oubliez pas la célèbre préparation L'ennemi des cheveux gris. V. DESPLATS, Perruquier et marchand de cheveux 254, RUE ST-JEAN, QUEBEC. 14 dec. 1881.—1m

JEUNES FILLES demandées

Quelques jeunes filles sachant le français et l'anglais, trouveront le bon emploi pour le moment, dans un des nombreux magasins de marchandises sèches sur la rue St-Jean, en faisant application à la Boîte 936, Bureau de poste. Québec. 27 janv. 1882.—1m

Avis au public

La sousignée se proposant d'aller s'établir à Monttoba offre en vente tous ces meubles de ménage tel que: lits, tapis, chaises, tables, buffets, bureaux, garde-robe; ameublement de bureau, de salon et de 14 autres chambres. Tous ces ameublements sont neufs. Dame veuve J.-BTE. LECLERC, rue Commerciale Lévis. 11 janv. 1882.—1m

AVIS ASSEMBLEE LEGISLATIVE. Québec, 15 février 1882. Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 23 mars prochain. L. DELOMME, Greffier de l'As. Lég. 16 fév. 1882.—1f

Traineaux à vendre

Les traineaux suivants sont offerts en vente, et cela à bon marché. Un traineau double Un cutter Une carriole Un traineau ouvert Un traineau de charroi. —AUSI— Un tour et un étabi pour charpentier. Voitures à roues, lanneau et à charnières. S'adresser à THOS. ANDERSON RUE ST GEORGE. 14 janv. 1882.—1s

A LOUER

Une maison située sur la rue Saint-Edouard, près de la gare du chemin de fer Québec-Central. Cette maison est munie de toutes les améliorations modernes. Il y a aussi un magnifique hangar, grand couloir et plusieurs autres avantages qui en font une résidence très commode. Le site est l'un des plus beaux de la ville. S'adresser à N. LAVOIE, entrepreneur. 16 fév. 1882.—1m

A VENDRE

La maison appartenant à M. Canard, située sur la rue Saint-Jacques, près de la station du Grand-Tronc, à deux étages en pierre et en briques, sera vendue à de très bonnes conditions et à bon marché. S'adresser au propriétaire. M. JEAN CANTIN, charpentier. Chantier Bursail, station du Grand-Tronc.

A VENDRE

DEUX EMPLACEMENTS avec MAISONS et ECURIES, situés à dix arpents de l'église Ste-Marie Beauport, à vendre à des termes faciles et à bon marché. S'adresser au propriétaire, M. J. A. FONTAINE, hôtelier. Station Rivière-du-Loup (en bas) ou à M. H. FONTAINE, voisin des emplacements. 10 fév. 1882.—3m

A LOUER

Au village de Lauzon, près de l'église de St-Joseph de Lévis, un magasin préparé pour le détail des marchandises et des épiceries, avec un hangar à deux étages situé en voisinage. Ce magasin est dans le voisinage du Bassin de Lauzon, sur la ligne du chemin de fer du Québec-central maintenant en construction, et à quelques pas de la ligne projetée de l'embranchement de St-Charles. S'adresser à F.-X. COUILLARD, Village de Lauzon. 31 janvier 1882.—1m

AVIS

Demande sera faite à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, pour obtenir un acte érigant en municipalité, par le Nord de la paroisse St-Michel, étant le premier rang d'ici, sous le nom de "Municipalité de la Durantaye." Par ordre, L.-S. FARGUES St-Michel, 23 février 1882. 26 fév. 1882.—1m

Contrats de la Malle

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le

24 MARS PROCHAIN,

pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, dans les endroits et-tesois mentionnés, à partir du

1er JUILLET PROCHAIN.

BISSON et SAINTS ANGES, deux fois par semaine; CASTELBAZ et DANVILLE, six fois par semaine; CUMBERLAND MILLS et RIVER GILBERT, une fois par semaine; FATHER POINT et RIMOUSKI, six fois par semaine; FOX RIVER et GRANDE GRÈVE, trois fois par semaine; KINNEAR'S MILLS et LEEDS, trois fois par semaine; METIS et METIS POAD STATION, douze fois par semaine; ST-DONAT et STE-LUCE, deux fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du sousigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 1 février 1882. WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des Postes. 1 mars 1882.—3f

Avis important

Le soussigné se propose de partir pour Manitoba et prie tous ceux qui sont endettés envers lui de vouloir bien le payer...

Jesse Joseph, junr., 59 et 61, RUE DALHOUSIE QUEBEC.

MARCHANT DE Pointures, de Vernis, de Couleurs en poudre, d'Eponges et de Colle forte,

Verres à vitres "Star," double épaisseur et polis.

Verre de couleur et d'ornementation

UN ASSORTIMENT COMPLET DE PINCEAUX, Etc.

Huile de Castor, d'Olive et de Loup-Marin, et l'Huile de Lin double, bouillie et crue.

FOURNITURES DE PEINTRES ET D'ARTISTES.

23 sept.

THE

Noir, Vert et Japon

De toutes les sortes et de tous les prix

Un assortiment très complet à des prix réduits.

A JOSEPH & FILS

RUE DALHOUSIE QUEBEC.

La Métropolitaine Société mutuelle de bienfaisance.

Incorporée d'après les Statuts consolidés du Canada, chapitre 71.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Vice-Prés., H. EVANS, (A. Evans Bros.)

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

Président, WM DONAHUE, marchand.

AGENCE A LEVIS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LE FEU PHENIX

Responsabilité illimitée des actionnaires. Sécurité absolue pour les assurés. Assurances payées immédiatement et avec libéralités.

On assure au plus bas prix possible. Arrangements spéciaux pour les bâtiments solides et aussi pour granges et produits de fermes.

Le soussigné, agent pour Lévis et les campagnes voisines, sollicite le patronage de ses amis et du public, pour cette compagnie si favorablement connue de tous.

Lévis, 30 nov.

Mountain Hill House (HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC. Nouvellement meublé. Tout le confort d'un hôtel supérieur. A proximité des Chambres du Parlement.

Depot de Machines à coudre W. D. ROSS, agent général 31, Côte du Passage, Lévis

Vente à l'encan tous les MARDIS et VENDREDIS à 8 heures p.m. Agent pour la véritable machine à coudre "SINGER" aussi les machines à coudre de "White" de seconde main.

Nouveaux Fruits

DE LA RECOLTE 1881

Les plus Beaux qui aient été Importés à Québec.

Très Beaux Raisins Impérial Dehesa

Très Beaux Zaisins Dehesa, Beaux Raisins Dehesa, Raisins London Layers, do Loose Muscated, do Valencia, do Sultana.

Prunes françaises en jarre de 2 et 4 lb.

Figues Eleme ou Layers, Amandes Jordan.

A VENDRE PAR

A. WATTERS

rue St Jean, Québec

Odil. Vallières & Cie

Horlogers-Bijoutiers.

No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis.

A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONGS.

Montres et horloges réparées avec soin et garanties

Lévis, 7 juin 1880

Chemin de fer Intercolonial. ARRANGEMENT POUR LA Saison d'hiver 1881-82

A PARTIR DE LUNDI, le 21 NOVEMBRE

Les trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, tous les jours (le dimanche excepté), comme suit :

Table with columns: Départ, Temps du C. de P., Temps de Québec

Express de Halifax et St. Jean... Train d'accommodation et malle... Train de Fret...

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St. Jean resteront à Campbell ton.

Les chars Pullman laissant Lévis, les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec

D. POTTINGER, Surintendant en chef Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 15 novembre 1881.



WATCH-MAKER & JEWELLER JOS DONATI

PRESENTS DE HAUT GOUTS RICHES NOUVEAUTÉS

Horloges et Bijouteries de grande valeur

—C'est—

JOSEPH DONATI,

158, rue St-Jean, et 241, rue St-Paul.

[VIS-À-VIS LA GARE DU CHEMIN DE FER DU NORD]

M. DONATI vient de recevoir à ses deux magasins, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An le plus riche assortiment d'horloges et de bijoux qu'il y ait dans Québec

M. DONATI a des horloges françaises d'un goût tout nouveau et des plus riches. Le pendule de ces horloges est formé par un balancier où est assis un amour doré.

Le choix de montres, bagues, bracelets et autres bijoux est des plus riches et des plus variés.

Les amateurs qui désirent se procurer de beaux présents pour Noël et le Jour de l'An, trouvent bien d'aller faire une visite à M. DONATI.

M. DONATI a des montres depuis la somme de \$5.00 jusqu'à \$100 et des horloges à partir de \$1 jusqu'à \$80.

Tous ces articles sont marqués à une grande réduction à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, et la vente à réduction durera tous les mois aux deux magasins.

Les montres, horloges, bijoux, boîtes de musique et de chambre sont réparés avec une attention toute particulière à des

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

13 déc. 1881.

Chemin de Fer Q., M., O. et O. CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE Lundi, 2 janvier 1882

les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ de Ottawa pour Hochelaga, Arrivée Hochelaga

Dep. de Hochelaga pour Québec... Arriv. à Québec... Départ de Québec pour Hochelaga... Arriv. Hochelaga...

Dep. de Hochelaga p. S. Jérôme... Arriv. S. Jérôme... Dep. de S. Jérôme pour Hochelaga... Arriv. Hochelaga...

Service local entre Aymer, Hull et Ottawa. Tous les trains de passagers, sont pourvus de Chars Palais le jour et de Chars Bortois la nuit.

Les Trains allant et venant de Ottawa font coïncidence avec les Trains allant et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec, à 4 p. m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la station du Mile-End 10 minutes plus tard qu'à Hochelaga.

Bureau Général, 12, Place d'Armes. Bureau des Billets, 13 Place d'Armes, et 202, rue St-Jacques, Montréal.

Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, Québec. Vis-à-vis l'Hôtel Russell, Ottawa. L. A. SENECAI, Sur. Gén.

Venant de paraître

MGR. DE SAINT-VALLIER

ET L'HOPITAL GENERAL DE QUEBEC

Histoire—Traditions—Et graphies

Grand volume in octavo Royal de plus de 700 pages avec portraits

Chaque exemplaire broché \$2.50

L'ouvrage sera envoyé par la maille franc de port à toutes les personnes qui en feront parvenir le prix à l'HOPITAL GENERAL de Québec,

ou à M. J.-N. DUQUET, seul agent pour le Canada, 213, rue St-Jean, Québec.

8 Ev. 1882.—1m

FOURRURES!

MON assortiment de Fourrures est maintenant complet et offert en vente à des prix raisonnables :

Capots pour Messieurs en Astracan et en Raton, Robes de Voitures, Jaquettes pour Dames, en Loutre, Astracan et Mouline de Perse, Manchons, Casquettes, Boas, etc., etc

Aussi :—Gants de chevreuil, de chevreuil et de Laine.

FOURRURES TEINTES ET REFAITES

James C. Paterson

27, RUE BUAPÉ, Québec.

10 octobre 1881.

CHEMIN DE FER Quebec Central

Service régulier entre Sherbrooke et Québec et St Joseph, l'endroit le plus rapproché des mines d'or de la Chaudière, par le chemin de fer.

A PARTIR DE Lundi, 9 janvier 1882

Les convois partiront comme suit.

Train de passagers. Laisse Sherbrooke... 8.15 A. M. Arrive à la Jonction de Beauce... 1.15 P. M.

Laisse Lévis... 12.00 " Arrive à la Jonction de Beauce... 2.00 " Arrive Sherbrooke... 7.00 "

Laisse Sherbrooke... 7.00 A. M. Arrive Jonction de Beauce... 3.40 P. M. Laisse Jonction de Beauce... 6.50 A. M.

Arrive à Sherbrooke... 2.50 P. M. Ligue de Lévis à St Joseph, Beauce. Laisse St Joseph... 6.00 A. M.

Arrive Lévis... 9.30 " Laisse Lévis... 4.00 P. M. Arrive St Joseph... 7.30 "

Le départ et l'arrivée des différents convois seront tenus sur l'heure de Montréal. Les trains courent sur l'heure de Montréal.

Le chemin de fer Québec Central est la seule voie ferrée qui offre des communications avec les célèbres mines d'or de la Chaudière : c'est aussi la route la plus directe entre Québec et Newport, les Montagnes Blanches, Boston et tous les endroits de la Nouvelle Angleterre.

Les voyageurs quittant Lévis, sur l'Express, à une heure après-midi, arriveront, via le chemin de fer du Passumpsic, à NEWPORT... 9 40 P. M. BOSTON... 8 30 le matin suivant

JAMES R. WOODWARD, Agent général Lévis et Alder, agents des billets, vis-à-vis l'hôtel St Louis, 7 janvier 1881.

AVIS

A une assemblée du Conseil Municipal du village Lauzon, tenue le 6 février dernier, il a été proposé et reçu unanimement :

Que toutes manufactures établies dans les limites du dit village soient exemptées de toutes taxes et licences municipales à percevoir durant la période de vingt ans à dater de leur établissement dans le dit village à condition toutefois que les dits manufacturiers n'emploient pas moins de 40 personnes annuellement.

H. BOURASSA, Sec.-tres., M. V. L. 11 fev. 1882.—3m

Joseph Lepage

IMPORTATEUR D'EPICERIES VINS LIQUEURS SIROPS DES BARBAGES

Thés, Sucres bruts et raffinés, Sucre d'Erable, Huile de Morne, de Loup Marin, et Huile d'Olive et Huile à Machine, Dépôt d'huile de Charbon, Cafés ronds, savons de toilette et à laver, allumettes "Telegraph" Riz, Barley, Resine, Coltat.

Assortiment général d'épicerie, 17 et 19, RUE ST JACQUES, QUEBEC

RESTAURANT ROYAL (Queen Restaurant)

Alphonse Poulin désire attirer l'attention des voyageurs et du public sur le fait qu'à son établissement on trouve une table servie dans tous les goûts, à la minute et avec politesse; qu'il y a place pour tous ceux qui voudront bien lui faire une visite, à l'angle des rues

ST-JEAN ET DU PALAIS Liqueurs du crû et cigares des meilleurs marques. Spécialité: Huitres servies de toutes les espèces. Un visite fera plaisir.

A. POULIN, Propriétaire du Restaurant Royal, 22 juin 1881.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN 9 mars 1882.

LE Crime de l'Omnibus.

(Suite.)

—Et c'est ce qui arrivera sans aucun doute. A cette heure, personne ne croit à un crime. Aussi t'a-t-on laissé tranquille. Mais si l'empoisonnement de Mirza est constaté, les choses changeront aussitôt de face. On fera des expériences avec l'épingle sur d'autres animaux ; on sacrifiera des chiens et des lapins, les médecins écriront de gros rapports sur les effets du curare, et l'on ne doutera plus que la jeune fille de l'omnibus n'ait été assassinée.

On mettra sur pied tous les agents, et, comme toi seul as remarqué et observé la teneur et son complice de l'impériale, on te priera sans doute d'accompagner ces messieurs de la sûreté dans leurs expéditions, à seule fin de reconnaître les coupables, si l'on parvient à les dénicher.

—Allons donc! Est-ce qu'un particulier est tenu de payer de sa personne en pareil cas? Tu te rappelles de moi.

—Je conviens que j'ai un peu chargé le tableau, mais tu peux être certain qu'on t'appellera chaque fois qu'on aura mis la main sur un homme suspect ou sur une femme suspecte. C'est toi qui décideras s'il faut les relâcher, ou si l'arrestation doit être maintenue.

—Charmante perspective! Je serais toute la journée aux ordres de la police. Non pas, non pas! Fais comme tu l'entendras, cher ami. Pourvu que je ne sois obligé de ne me mêler de rien, c'est tout ce que je demande.

—Alors, tu me confies l'épingle et la lettre déchirée; tu me laisse carte blanche, et tu ne m'aviseras jamais de contrôler mes opérations?

—Jamais!... à une condition... c'est que tu me tiendras au courant.

—Tu peux y compter. Je ne serai occupé que de ma chasse aux gredins, et comme je te vois tous les jours, je n'aurai rien de mieux à te dire que de te raconter ce que j'aurai fait la veille. C'est non passons, n'est-ce pas? Nous nous venons du commissaire.

—Oui... et cependant...

—Quoi donc?

—Je me demande si nous avons le droit de garder pour nous ce que nous savons. Le devoir d'un bon citoyen est d'éclairer la justice, et tu veux laisser, comme on dit, la lumière sous le boisseau.

—Pardonne! je compte bien d'éclairer quand le moment sera venu, la justice!... c'est-à-dire quand je tiendrai le couple scélérat; elle me devra des remerciements, car j'aurai préparé sa besogne, et le procès de ces coquins sera plus qu'à moitié fait quand je les lui livrerai.

—En vérité, je t'admire. Tu as en tes talents une confiance!... Et sans doute tu te proposes d'opérer seul.

—Pas tout à fait. J'ai beaucoup de dispositions pour devenir un limier de premier ordre, mais la pratique me manque. Au début, il me faudrait un guide, un instructeur, pas pour les grands principes... je les ai dévotement d'instinct... mais pour me montrer les petites ficelles du métier.

Eh bien, j'ai cette homme-là sous la main.

—Ah bah!

—Mon Dieu, oui. C'est un monsieur que je rencontre très-souvent au café... pas dans ce quartier-ci... il m'a pris en amitié parce qu'un soir je lui ait fait son portrait au crayon rouge... et à l'œil. Il cause police assez volontiers, et il en cause très bien. Je suis à peu près sûr qu'il en a été autrefois.

—Diable! tu as de belles connaissances.

—Que veux-tu? Je ne peux pas passer mes soirées dans les salons du faubourg Saint-Germain. On oublie toujours de m'y inviter. Mais si tu connaissais ce brave Piedouche, tu comprendrais que je me plaise dans sa société. Il est plein d'esprit... et d'anecdotes amusantes.

—Je n'en doute pas, mais je te dispense de me le présenter, et je te prie même de ne pas lui parler de moi.

Et maintenant que nous sommes d'accord, fais-moi le plaisir de me débarrasser de tout ce qui me rappellerait cette lugubre histoire. Emporte la lettre, l'épingle, et même le corps de Mirza.

—Je ne demande pas mieux, répondit Binos, et par la même

occasion je vais te débarrasser de ma personne. J'ai affaire chez moi.

—Une dernière recommandation, ajouta Freneuse! Ne dis jamais un mot de cette affaire devant Pia. Elle est très nerveuse, et je craindrais.

—Et puis elle bavarderait. N'ait pas peur. Je ne lui dirai rien. Et si elle me demande ce qu'est devenu ton chat, je lui raconterai qu'il est mort pour avoir léché sur ta palette des couleurs à l'arsenic.

III

Paul Freneuse avait ses raisons pour ne pas trop prolonger avec Binos une conversation qui n'aurait jamais fini, pour peu qu'il eût voulu entrer dans les idées de ce rapin fantaisiste et entreprenant.

Binos ne demandait qu'à l'entraîner avec lui dans la chasse aux criminels qu'il rêvait, mais Paul Freneuse avait moins d'imagination et plus de bon sens que son camarade. Il reconnaissait maintenant que la jeune fille de l'omnibus pouvait avoir été assassinée.